

Le Geneviévois

Octobre 2020

Volume 15 no 9



Bientôt l'Hiver



Dans la nuit du 31 octobre
au 1^{er} novembre

Le changement
de piles également



Noël des enfants



Lire à la page 8

Production : Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan

Information : Sylvie Baril : 418-362-2078 courriel : sylviebaril@stegenevieve.ca

Site Internet : www.stegenevieve.ca Facebook : municipalité de Sainte-Geneviève de Batiscan

Prochaine parution : 25 novembre

DATE DE TOMBÉE : 19 novembre

**MESSAGE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Chers concitoyens, chères concitoyennes,

Patience, c'est ce que nous vous demandons encore pour quelques semaines. En fait, la rue de l'Église sera rouverte fin octobre et le pavage des ponceaux du rang nord et du rang Village-ChAMPLAIN dans le même intervalle. Un gros ponceau de 2 700 mm du rang des Lahaie pose problème, et les ingénieurs sont à trouver une solution durable et fonctionnelle sur le chantier. Le chantier de la rue St-Philippe vient pour sa part de débiter (remplacement et bouclage du réseau d'eau potable et remplacement et ajout d'un réseau pluvial)

Pour ce qui est de la rue du Ruisseau, nous vous invitons à être indulgent puisque cette nouvelle rue et route de détour n'est pas dessinée pour accueillir la circulation d'une route collectrice du MTQ. Par contre, rappelons-nous que celle-ci permet aux usagers de la route d'éviter un détour jusqu'à 17 km par le rang du Village-Jacob ce qui n'est pas rien (pour une personne désirant se rendre au CIUSS). Alors même si les lumières sont un peu longues, vous gagnez du temps à être patient.

Dans les autres dossiers en cours, nous sommes régulièrement interpellés pour la vitesse dans les quartiers résidentiels. C'est pourquoi nous travaillons sur un règlement afin de réduire la vitesse de certains secteurs.

Finalement il n'y aura pas d'activité municipale entourant l'Halloween (souper Hot-dog) cette année considérant la pandémie. Par contre les enfants pourront passer l'Halloween avec les mesures sanitaires annoncées par le gouvernement.

Christian Gendron, maire François Hénault, dir. général

Membres du Conseil**Maire suppléant****Services municipaux**

Christian Gendron, maire :	418-362-3143	
Marie-Claude Samuel :	418-362-2223	janvier-février
Yanick Godon :	418-362-2963	mars-avril
Annie Van Den Broek :	418-362-2292	mai-juin
Réjean Marchand :	418-362-3248	juillet-août
Mikaël Carpentier :	819-701-9390	septembre-octobre
Gilles Mathon:	418-362-2259	novembre-décembre

Bureau municipal :	418-362-2078
Bibliothèque :	819-840-0476
Chef pompier :	418-362-2863
	819-691-5560
Adjoint chef pompier :	418-362-1321
Urbanisme :	819-840-0704
	poste 2212 ou 2204

**PROCHAINE RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL**
Lundi le 2 novembre
20 h 00

**Gagnantes
du livre
de Daniel Brouillette**

Mesdames Nicole Provencher et
Isabelle Boulanger



Réunion ordinaire du 5 octobre 2020

- ✓ Approbation des comptes à payer et des déboursés du mois de septembre au montant de 837 146.18\$.
- ✓ Adoption du projet de règlement #433 qui a pour but de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.
- ✓ Achat de 1 400 tonnes de sable pour l'hiver auprès de Sablière Brouillette au coût de 4,60\$ tonne métrique.
- ✓ Achat de sel auprès de Sel Frigon au coût de 76.85\$ la tonne métrique.
- ✓ Contrat à Stelem pour l'entretien annuel des bornes-fontaines au coût de 2 000\$ plus taxes.
- ✓ Programmation de la TECQ 2019-2023.
- ✓ Appel d'offres pour la réalisation de relevés topographiques requis pour le remplacement de conduite d'eau potable dont la conduite d'amenée (programme FIMEAU et TECQ).
- ✓ Contrat à Samson & Frères pour l'inspection et/ou le nettoyage du puits P-4 au coût de 19 026.25\$ plus taxes.
- ✓ Contrat à ARRAKIS pour la préparation, l'analyse, l'inspection et la surveillance des travaux au puits P-4 au coût de 10 182.50\$ plus taxes.
- ✓ Approbation du rapport annuel d'économie d'eau potable.
- ✓ Contrat à MCM environnement pour l'étalonnage annuel des postes de pompage sanitaire et débitmètres pour l'aqueduc au coût respectivement de 1 450.00\$ et 3 295.00\$ plus taxes.
- ✓ Contrat à Groupe Vigneault pour le remplacement de luminaires d'un poteau et alimentation électrique du panneau à affichage dynamique au coût de 4 917,00\$ plus taxes.
- ✓ Mandat à D.G.L. CPA pour la réalisation de l'audit annuel au coût de 9 955.00\$.
- ✓ Fin de l'entente du service d'urbanisme avec la MRC des Chénoua le 31 décembre 2020.
- ✓ Appel d'offres pour le déneigement 2020-2021.
- ✓ Autoriser le maire à signer le protocole d'entente avec le ministère concernant les travaux du programme FIMEAU.
- ✓ Contribution annuelle de 2 345.00\$ à Transport adapté & collectif des Chénoua.
- ✓ Avis de motion est donné pour l'adoption prochaine du règlement concernant l'utilisation de l'eau potable.

Réunion extraordinaire du 19 octobre 2020

- ✓ Contrat à Groupe Synergis pour la réalisation de relevé topographique pour le projet FIMEAU au coût de 10 100.00\$ plus taxes.
- ✓ Adoption du projet de règlement concernant la limite de vitesse sur certaines rues.
- ✓ Directive de changement pour le ponceau près du 51 rang des Lahaie concernant l'acceptation de la négociation entre les parties pour des travaux supplémentaires pour un coût maximal pour la municipalité de 60 000\$.
- ✓ Directive de changement pour le ponceau au 331 rue Principale concernant l'ajout d'une glissière de sécurité par Eurovia.
- ✓ Aide financière au ministère de la Sécurité publique pour la formation des pompiers.
- ✓ Nomination de l'inspecteur des travaux publics ainsi que du directeur général pour l'application de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales.
- ✓ Avis de motion est donné pour l'adoption prochaine du règlement concernant la limite de vitesse sur certaines rues.



Abri d'auto temporaire

Du 1^{er} octobre au 30 avril de l'année suivante, vous pouvez installer un abri d'auto temporaire aux conditions suivantes :

- ✓ Il doit y avoir un bâtiment principal sur le même terrain;
- ✓ Le revêtement de l'abri doit être fait en toile ou un autre matériel spécifiquement manufacturé à cette fin;

L'implantation de l'abri doit respecter les distances minimales suivantes :

- ✓ 1 mètre de la bordure intérieure du trottoir ou de la chaîne de rue;
- ✓ 2 mètres de la ligne avant du terrain lorsqu'il n'y a pas de trottoir ni de chaîne de rue;
- ✓ 1 mètre des lignes latérales du terrain.



L'abri d'auto temporaire doit être démonté en dehors de la période d'autorisation.



Fermes

Participantes :

Ferme Campanipol, 310 rang Sud
 Ferme Paquette-Dessureaux : 401 rang Rivière-à-Veillet ou
 Pranasens inc. 240 rang Rivière-à-la-Lime

L'utilisation des sacs de papier est à privilégier.
À la ferme, seuls les feuilles et le gazon sont acceptés.



Conteneur à métaux ferreux
JUSQU'À LA FIN NOVEMBRE

La municipalité met à la disposition des citoyens un service de conteneur pour métaux ferreux. Le conteneur est de marque AIM.

Il est situé au garage municipal, 33, rue St-Charles. Il est possible de déposer :

- Laveuse – sècheuse - lave-vaisselle
- Réservoir eau chaude – tondeuse
- BBQ – souffleuse – climatiseur
- Bicyclette – cuisinière - et autres rebus métalliques



HALLOWEEN

En raison de la pandémie et des règles sanitaires en vigueur, c'est avec regret que nous devons annuler la fête municipale d'Halloween cette année, soit le souper Hot-dog. Par contre les enfants peuvent passer l'Halloween.



NE JETER PAS

VOS VIEUX ÉLECTRONIQUES

Apportez-les au point de dépôt de l'ARPE-Québec, soit au garage municipal dans le conteneur beige sur les heures d'ouverture du garage municipal.



Je souhaite garder vos enfants



Léanne Bellemare	819-690-6293
Lou Berthiaume	819-690-6293
Gabryel Bertrand	819-269-2912
Maïka Dubois	819-979-4633
Mathyce Gauthier	418-362-2687
Nathanaël Le Marois	418-362-3259
Charlotte Villemure	819-378-8843

Si vous désirez ajouter ou enlever votre nom, communiquez au 418-362-2078 poste 2250.



Régie de gestion des
matières résiduelles
de la Mauricie

Nous vous rappelons que tous les écocentres sont ouverts toute l'année **du mardi au samedi** et que, pour la **période hivernale** (1^{er} novembre au 31 mars), ceux-ci sont ouverts **de 8 h 30 à 16 h 00**.

Nous vous rappelons également qu'à l'exception des peintures, des huiles et des accumulateurs de véhicules qui sont acceptés toute l'année, **les résidus domestiques dangereux ne sont pas acceptés pendant la période hivernale**.

GRATUIT

- Bois (Branches, bois de démolition, de construction)
- Résidus verts (Gazon, feuilles, tourbe, paille)
- Métaux
- Pneus de route déjantés
- Collecte sélective (papier, carton, contenants de métal, plastique ou verre)
- Électroménagers (cuisinières, réfrigérateurs, etc.)
- Appareils électroniques et informatiques
- Résidus domestiques dangereux (ampoules fluocompactes, solvant, bonbonnes de propane, etc.)
sont acceptés entre le 1^{er} avril et le 31 octobre
- Durant l'hiver (1^{er} novembre au 31 mars), seulement la peinture, l'huile et les batteries d'automobiles sont acceptés.
- Bardeaux d'asphalte de couverture de toit
- Briques et maçonnerie, béton et asphalte
- Matériaux de remplissage (Terre, gravier, sable)

Des frais sont applicables pour les matières suivantes :

- Matelas
- Panneaux de gypse, laine minérale
- Parement de maison non métallique
- Tapis, prélat, meubles rembourrés
- Bois traité, souches
- Vitre (verre plat)

MATIÈRES REFUSÉES EN TOUT TEMPS

- Ordures ménagères
- BPC
- Déchets radioactifs ou biomédicaux
- Munitions, produits explosifs
- Terre contaminée
- Chargement supérieur à une remorque domestique (type 6 roues)
- Résidus d'origine commerciale, industrielle ou institutionnelle

A VENDRE

Municipalité de Ste-Geneviève-de-Batiscan

CANEXEL RIDGEWOOD ULTRA PLANK (VERTICAL) DE
COULEUR GRIS BRUME

5 paquets neufs de 48 pi² chacun
Environ 690 pieds pi² en vrac
longueur variée à 1,00\$/ pi²

Couvrant environ 960 pi²

Vous êtes intéressé?
418-362-2078



10 \$ par
chargement



BALISES



L'installation se fait sur votre terrain et non dans l'emprise municipale.

Il est très important de respecter les distances lors de l'installation des balises pour l'hiver, ceci permettra de réaliser le déneigement des rues et trottoirs de manière plus efficace et sécuritaire en laissant le passage libre pour la machinerie.



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 432-27-07-20 RÉGLEMENTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A)

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité que lors d'une séance ordinaire de Conseil tenue le huit septembre deux mil vingt, le règlement no 432-27-07-20 modifiant le plan d'urbanisme a été adopté.

Le règlement a pour objet de réglementer sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A).

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal, soit au 30, rue St-Charles, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, du lundi au jeudi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.

Donné à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, le 10 septembre 2020

François Hénault, directeur général et secrétaire-trésorier

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 431-27-07-20 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 310-19-01-09 DANS LE BUT D'INTÉGRER LES P.I.I.A. À LA RÉGLEMENTATION DE ZONAGE, DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE AFIN DE CRÉER LA ZONE 234-R À MÊME LA ZONE 110-R, DE MODIFIER LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS POUR CES DEUX ZONES ET DE RÉGIR LA PLANTATION D'ARBRES

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité que lors d'une séance ordinaire de Conseil tenue le huit septembre deux mil vingt, le règlement no 431-27-07-20 modifiant le plan d'urbanisme a été adopté.

Le règlement modifiant le plan d'urbanisme a pour objet de réglementer sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A), établir des normes à la grille des spécifications pour les zones concernées et régir la plantation d'arbres.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal, soit au 30, rue St-Charles, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, du lundi au jeudi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.

Donné à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, le 10 septembre 2020

François Hénault, directeur général et secrétaire-trésorier

Noël des enfants



Le samedi 12 décembre, le père Noël, assisté par la Municipalité, offrira un cadeau aux enfants résidents de Sainte-Geneviève-de-Batiscan!



**Inscrivez votre enfant de 10 ans et moins
avant le 6 novembre 2020**
(aucune inscription après cette date).

Nous vous contacterons par courriel, au mois de décembre, afin de vous apporter des précisions (heure, lieu, etc.).

La distribution des cadeaux sera faite dans le respect des mesures sanitaires.

Les enfants devront être présents pour recevoir leur cadeau.

Marie-Ève Larue : 418-362-0106

Patricia Bertrand : 418-998-5659



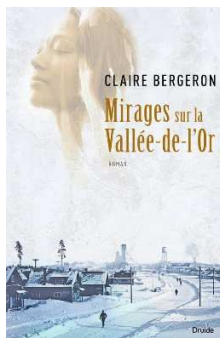


Bibliothèque



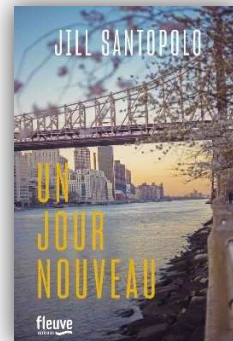
*Pardonnez-nous Seigneur
Denis Monette*

Au-delà du pouvoir – Pauline Marois

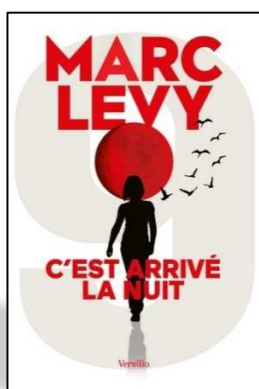


*Mirage sur la vallée d'or
Claire Bergeron*

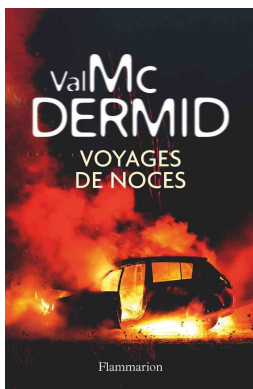
*Un jour nouveau
Jill Santopolo*



*Le secret d'Hélène
Lucinda Riley*



*C'est arrivé la nuit
Marc Levy*



*Voyage de nocces
Val McDermid*



*La malédiction de Dragensblot T.6
Anne Robillard*

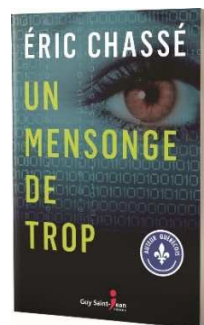


*Shawinigan Falls
Louise Lacoursière*

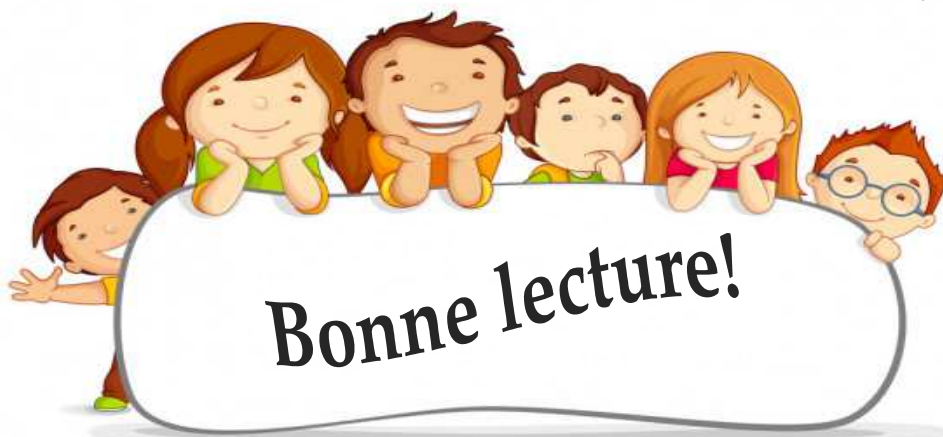


*Ferme bien la porte
Riley Sager*

*Un mensonge de trop
Éric Chassé*



*Victor Kessler n'a pas tout dit
Cathy Bonidar*





CARTES DE MEMBRES - RENOUELEMENT (IMPORTANT)

Ne pas oublier de retourner la partie détachable de la lettre que vous recevez par la poste, accompagnée d'un chèque au nom de FADOQ, au coût de 25,00 \$, le tout dans l'enveloppe préaffranchie incluse dans l'envoi. Une nouvelle carte vous sera retournée par la poste. **IMPORTANT** ne pas détruire cet avis de renouvellement.

ANNIVERSAIRES

Des membres ont souligné leur anniversaire en octobre :

Gaétan Brouillette, Daniel Brouillette, Jacqueline Bergeron, Christian Paquin, Rita Brouillette, Michel Neault, Denis Trudel, Jocelyne Damphousse, Normande Cossette, Martine Baribeau, Gaston Kirouac, Solange Baril, Reine Cossette, Denise Jacob et Alain Dessureault.



BON ANNIVERSAIRE À TOUS NOS MEMBRES !

Merci à tous les membres présents lors de notre assemblée annuelle qui a eu lieu le 23 septembre dernier. Le conseil d'administration est formé de 7 membres, dont : Normande Cossette, présidente, Fernand Brousseau, vice-président, Lyse Tremblay, trésorière, Denis Langlois, secrétaire, Annette Dubé, Nicole Roberge, administratrices et Yves Pellerin administrateur. Félicitations à tous les membres du conseil d'administration.

Au plaisir de se rencontrer à nouveau, prenez soin de vous et surtout n'oubliez pas de porter votre masque lors de vos sorties.

Normande Cossette, présidente
418-362-2007

Vieillir en beauté

*Vieillir en beauté, c'est vieillir avec son cœur,
Sans remords, sans regret, sans regarder l'heure.*

*Aller de l'avant, arrêter d'avoir peur,
Car à chaque âge se rattache un bonheur.*





LA GRIPPE POURRAIT VOUS FRAGILISER

QUI DOIT SE FAIRE VACCINER ?

- Les personnes atteintes de certaines maladies chroniques (ex. : diabète, troubles immunitaires, maladies cardiovasculaires, respiratoires, hépatiques ou rénales);
- Les femmes enceintes atteintes de maladies chroniques, quel que soit le stade de leur grossesse;
- Les femmes enceintes au 2^e ou 3^e trimestre (13 semaines et plus);
- Les personnes âgées de 75 ans et plus.

Ainsi que :

- Les personnes vivant sous le même toit que les groupes mentionnés ci-haut;
- Les aidants naturels des groupes mentionnés ci-haut;
- Les personnes vivant sous le même toit qu'un enfant de moins de 6 mois (ces derniers ne pouvant être vaccinés);
- Les travailleurs de la santé.

VACCINATION SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT

INSCRIVEZ-VOUS DÈS LE 13 OCTOBRE

EN LIGNE : ciusssmcq.ca/vaccination

SI VOUS N'AVEZ PAS ACCÈS À INTERNET, TÉLÉPHONEZ AU : 1 833 802-0460

La vaccination débute en novembre.



PORTEZ UN VÊTEMENT QUI PERMET DE DÉGAGER L'ÉPAULE ET APPORTEZ VOTRE CARTE D'ASSURANCE MALADIE ET VOTRE CARTE D'HÔPITAL.

Vaccin gratuit pour certaines personnes.
Pour plus de détails, consultez le :
ciusssmcq.ca/vaccination

La vaccination,
la meilleure protection

Votre
gouvernement

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Mauricie-et-
du-Centre-du-Québec
Québec



ASSOCIATION
des **PERSONNES AIDANTES**
de la **VALLÉE-DE-LA-BATISCAN**

Prendre soin
de **SOI**
tout en prenant soin
de **L'AUTRE !**

COORDONNÉES : 301, rue St-Jacques, local 207, Sainte-Thècle (Québec) G0X 3G0 ☎ 418 289-1390 / Sans frais : 1 855 284-1390
POINT DE SERVICE : 660, rue Principale, local 1, St-Luc-de-Vincennes (Québec) G0X 3K0 ☎ 819 840-0457
info@aidantsvalleebatiscan.org 🌐 www.aidantsvalleebatiscan.org

SERVICES OFFERTS

Formations
Conférences
Écoute
Café-jasette
Référence et information
Activités diverses
Répît à domicile

PROGRAMMATION NOVEMBRE 2020

Semaine des proches aidants et des aînés.

1^{ère} édition du salon complètement virtuel

Du 1^{er} Novembre au 8 Novembre 2020

Conférence de Blandine Soulmana : La résilience

La résilience permet de chercher de l'aide et de se laisser aider, c'est devenir un acteur et quitter le statut de victime. Cette conférence illustre l'importance de la résilience et donne des moyens simples de la construire : accepter ce que l'on ne contrôle pas, laisser le temps au temps, s'adapter au stress, aller chercher de l'aide et développer ses propres mécanismes pour être heureux.



Le Vendredi 6 Novembre 2020

Heure : 18 h 30

Où : 301, rue St-Jacques, Ste-Thècle

INSCRIPTION OBLIGATOIRE !

1-855-284-1390

Café-jasette :

Vous êtes invités à venir vous poser un instant et partager sur différents sujets dans un endroit chaleureux et convivial. Soyez assuré de la confidentialité des partages et aussi de la sécurité des mesures mises en place pour la santé de tous et toutes. Au plaisir de discuter avec vous !

Le 10 Novembre 2020 de 13 h 15 à 15 h 00

St-Luc-de-Vincennes

Le 12 Novembre 2020 de 13 h 15 à 15 h 00

Ste-Thècle, local 217

INSCRIPTION OBLIGATOIRE !

Aider sans s'épuiser : Communiquer ses émotions

Communiquer ses émotions n'est pas toujours simple et il est important d'apprendre à le faire pour ensuite permettre un échange serein et plus empathique avec nos proches. Lors de cet atelier, vous serez amené à identifier adéquatement vos émotions et apprendre à bien les communiquer par la suite.

Le 17 Novembre 2020 de 13 h 15 à 15 h 00

660, rue Principale, St-Luc-de-Vincennes

Le 19 Novembre 2020 de 13 h 15 à 15 h 00

301, rue St-Jacques, Ste-Thècle, local 217

Atelier : Des pieds qui nous soutiennent et qui nous mènent au bout du chemin.

Marie-Claude Thivierge est infirmière formée en podologie et souhaite vous informer sur l'importance de prendre soin de cette partie du corps souvent négligée et mal menée. La santé des pieds est capitale pour le bien-être du reste du corps. Un exposé sur différentes complications vous sera offerte et à la fin, vous aurez également la chance de rencontrer Mme Thivierge en toute confidentialité, si besoin.

Le 24 Novembre de 13 h 15 à 15 h 00

660 rue Principale, St-Luc-de-Vincennes

INSCRIPTION OBLIGATOIRE !

Il est **OBLIGATOIRE de réserver** par téléphone, **4 jours avant la date**, pour toutes les activités, puisque celles-ci ont des places limitées. Certaines activités seront également disponibles par zoom. **1-855-284-1390**



ACQUISITION D'OEUVRES D'ART PAR LA MRC DES CHENAUX APPEL DE DOSSIERS 2020

Saint-Luc-de-Vincennes, 6 octobre 2020 – Jusqu'au 1er décembre 2020, la MRC des Chenaux invite les artistes professionnels et en voie de professionnalisation de son territoire à proposer des oeuvres d'art dans l'une des disciplines suivantes : la peinture, la sculpture, la photographie, la gravure, les oeuvres sur papier (dessin, aquarelle, estampe, etc.), les installations, l'émail sur cuivre et le vitrail.

Les artistes intéressés à soumettre une oeuvre d'art pour acquisition sont priés de prendre connaissance des orientations de la politique d'acquisition et de remplir le « formulaire de proposition d'oeuvres d'art », disponibles sur le site web de la MRC des Chenaux au www.mrcdeschenaux.ca, dans la section *Culture des Chenaux*, sous l'onglet *Acquisition d'oeuvres d'art*.

Les formulaires doivent parvenir à la MRC, accompagnés du curriculum vitae de l'artiste ainsi que d'une photographie de qualité de l'oeuvre en version numérique (format JPEG, qualité minimum de 1 MO) à l'adresse courriel suivante : mp.lemaire@mrcdeschenaux.ca. Les personnes désirant déposer une version papier des documents, accompagnée d'une photographie sur CD, peuvent le faire à l'attention de l'agente de développement culturel à l'adresse suivante : MRC des Chenaux, 630 rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes, Québec, G0X 3K0.

Le comité de sélection aura 90 jours pour procéder à la sélection et le conseil de la MRC pourra confirmer les achats dès sa séance du mois en cours ou du mois suivant. Les propositions de legs et de dons seront également analysées par le jury. Le comité de sélection sera composé de cinq (5) personnes. On y retrouvera le président du comité culturel de la MRC des Chenaux, un membre du comité culturel de la MRC des Chenaux, le directeur général de la MRC des Chenaux, l'agente de développement culturel de la MRC ainsi qu'un artiste professionnel en arts visuels de la MRC.

Rappelons que la MRC des Chenaux est habitée par 18 532 personnes et regroupe les municipalités de Batiscan, Champlain, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Narcisse, Saint-Prosper de Champlain et Saint-Stanislas.

Source : Marie-Pier Lemaire
Agente de développement culturel - MRC des Chenaux
T : 819.840.0704, poste 2205
C : mp.lemaire@mrcdeschenaux.ca

SÉCURITÉ DES PIÉTONS



En tant que parent, vous avez un rôle d'éducation important à jouer auprès de votre enfant. En l'absence de trottoirs, enseignez-lui à circuler en bordure de la rue, face aux véhicules et en regardant devant lui. À une intersection, il faut traverser aux endroits désignés (brigadier, passage pour piéton ou à l'intersection) et s'assurer d'avoir un contact visuel avec le conducteur d'un véhicule arrêté avant de traverser.

Un autre important facteur est à considérer : L'imprudence des parents ou des usagers de la route **TROP PRESSÉS** met en danger la vie des jeunes qui circulent près de l'école, en circulant trop rapidement ou en effectuant des manœuvres de virage sans se soucier de leur environnement.

Pour garantir la sécurité des piétons, voici quelques conseils :

- respectez les aires réservées aux autobus scolaires
- arrêtez la voiture à l'endroit désigné par l'école
- faire attention aux enfants qui circulent tout autour
- respectez les limites de vitesse affichées
- en présence d'un brigadier scolaire, respectez ses signaux (les brigadiers sont là pour assurer la sécurité des enfants, y compris le vôtre.)

À bord de votre véhicule, vous êtes le seul responsable de votre conduite et de la sécurité autour de vous. Soyez vigilant et prudent !



Voici « en rappel » certains conseils de sécurité à appliquer lors de vos excursions ou déplacements en forêt

Avant de partir, assurez-vous de...

- Préparer un itinéraire détaillé incluant chacune de vos destinations, les distances qui les séparent, le temps alloué pour les parcourir et les dates prévues d'arrivée à chaque endroit. Votre itinéraire doit être rédigé en deux copies et vous devez en laisser une à un proche avant de partir.
- Vous doter d'une carte détaillée et à jour de la région ciblée et vous réappropriier les techniques de lecture de cartes et des outils de navigation (GPS, boussoles, etc.).
- Maîtriser les techniques de survie et les moyens de déplacement que vous prévoyez utiliser (marche, embarcation nautique, etc.).
- Être en mesure d'utiliser adéquatement votre équipement. Idéalement, vous devriez avoir testé tous vos équipements au moins une fois avant de vous lancer dans une expédition en milieu isolé.
- Vérifier les prévisions météorologiques dans tous les secteurs où vous désirez vous rendre. Si la météo annoncée est susceptible de poser un risque pour votre sécurité, ne partez pas.

De plus, vous devez vous assurer que vous emportez avec vous les articles essentiels suivants :

- Un outil de communication tel qu'un téléphone satellitaire, une radio portative ou tout autre appareil vous permettant de communiquer à partir d'un endroit isolé. N'oubliez pas de noter et d'emporter le numéro de téléphone des services d'urgence de la région où vous vous trouvez.
- Une trousse de survie comprenant au minimum un jeu d'outils de base, des bougies d'allumage, des articles de premiers soins, un couteau, un grand sac de plastique orange, des allumettes à l'épreuve de l'eau, une lampe de poche, un sifflet, une couverture légère traitée à l'aluminium et des aliments riches en calories tels que du chocolat et des sachets d'aliments déshydratés.
- Des vêtements et des chaussures adaptés à votre activité.

Pendant votre excursion...

- Donnez des nouvelles à vos proches de façon régulière, en leur indiquant votre position.
- Marquez votre passage à l'aide de rubans marqueurs que vous pouvez coller aux arbres.

En cas de problèmes...

- Tentez de vous construire un abri.
- Ne continuez pas à marcher. Si vous aviez signalé votre position précédemment, demeurez dans le même secteur.
- Repérez un endroit peu boisé et rendez-vous visible en faisant un feu et en étalant vos équipements de couleur vive sur le sol. La Sûreté du Québec vous invite à vous rendre sur son site Web au www.sq.gouv.qc.ca et à télécharger la brochure «Orientez votre excursion» pour vous aider à bien préparer votre activité de plein-air.

Éloïse Cossette, sergente

Agente d'information

Service des communications

Direction des communications et des relations internationales

Bureau 819 379-7195

Cellulaire 819 668-1987

www.sq.gouv.qc.ca



Participants recherchés!

Le programme de prévention des chutes PIED vous revient en force cet hiver!

Le populaire programme PIED, consistant à la pratique d'exercices spécifiques conçus pour améliorer l'équilibre et la force des jambes afin de prévenir les chutes et garder les os en santé, est à la recherche de participants sur le territoire des MRC Vallée de la Batiscaan.

Ce programme s'adresse aux aînés de 60 ans et plus, autonomes, qui ont déjà fait une chute ou qui sont préoccupés par leur équilibre et qui conséquemment peuvent restreindre leurs activités.

À raison de deux rencontres hebdomadaires, sur une période de douze semaines, ils pourront améliorer leur endurance, leur équilibre, ainsi qu'apprendre à adopter des comportements sécuritaires. Les participants des éditions précédentes ont dit en retirer plusieurs bénéfices et beaucoup de plaisir.

L'activité physique et l'exercice jouent des rôles essentiels pour diminuer ou retarder l'apparition de certains facteurs de risque qui contribuent aux chutes chez les aînés. Pour nous déplacer, notre corps a besoin d'équilibre, d'où l'idée du programme intégré d'équilibre dynamique appelé PIED.

La bonne nouvelle est que le programme pourrait s'offrir dans votre municipalité si le nombre de participants est suffisant. La **session d'hiver** est prévue pour **début janvier 2021** à raison de deux fois par semaine.

Les personnes souhaitant participer au programme doivent réserver leur place et compléter une grille d'aptitudes. Pour ce faire, il est possible de s'inscrire en contactant la répondante du programme aux coordonnées suivantes :

CIUSSS MCQ Secteur Mékinac et Des Chenaux

418-365-7555 ou 418-362-2727 poste 3061

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Mauricie-et-
du-Centre-du-Québec

Québec

Le nombre de participants est limité à 15. Hâtez-vous!

Par la suite, le lieu et la date du début du programme seront communiqués à chaque participant. Les sessions sont offertes gratuitement.

Au plaisir de vous rencontrer!



Maison de la Famille Des Chenaux inc.

Les Escargots

3 novembre, 10h00, 100 de la Fabrique, La Pérade

4 novembre, 10h00, 2431, St-Jean, St-Maurice

Sous la forme d'atelier de stimulation pour les parents et leurs enfants de 6-12 mois, ces 5 rencontres favoriseront l'apprentissage des prérequis à la lecture et l'écriture.

Inscription obligatoire : France

Cafés-Rencontres, 9 h 30

Lundi St-Maurice	Mardi St-Narcisse	Mercredi La Pérade
2431, St-Jean	300, Principale	100, de la Fabrique

2-3-4 novembre : Les écrans

16-17-18 novembre : Deuil de la maternité

30 nov- 1-2 décembre : Traditions familiales

Garderie simultanée gratuite

Confirmation de présence obligatoire

Information : Joanie

Quand le sac d'école revient à la maison

Date à déterminer

Série de 4 thématiques portant sur l'encadrement de l'heure des devoirs et leçons à la maison. Pour les parents d'enfants de 6 à 12 ans. Offert sur 2 jours en soirée.

Inscription obligatoire : France

























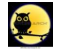



Suivez-nous sur Facebook pour connaître toutes nos activités !

Carte de membre familiale 5\$ Tel. (418) 325-2120



Octobre 2020

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1  	2	3
4 	5 	6  	7 	8	9	10
11 	12 CONGÉ DE L'ACTION DE GRÂCE 	13	14   	15   	16	17
18 	19	20  	21 	22	23	24
25 	26	27	28  	29  	30	31 Hallowenn  



Novembre 2020

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1 	2 	3 	4 	5	6	7
8 	9	10 	11 	12  	13	14
15 	16 	17	18 	19	20	21
22 	23	24 	25 	26  	27	28
29 	30 					



Tout le territoire sauf :



Cueillette des ordures ménagères du 360 au 420 rang Côté Sud seulement



Séance du conseil



Cueillette des ordures ménagères du 432 au 541 rang Rivière-à-la-Lime seulement



Récupération



Âge d'Or



Déchets volumineux



Bibliothèque (mercredi de 18 h30 à 20 h 30)



Dimanche 10 h 45



Cercle de Fermières 19 h 30



Pleine Lune